

**RÉCOLEMENT DE LA COLLECTION DE TIRAGES PHOTOGRAPHIQUES  
DE LA GANTERIE MONIER  
PROCÈS-VERBAL**

**En application :**

- de la Loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée au code du patrimoine, partie législative (ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004),
- du décret d'application n° 2002- 852 du 2 mai 2002,
- de l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au journal officiel le 12 juin 2004),
- de la circulaire n° 2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France (décret n° 2002-852 du 2 mai 2002 et arrêté du 25 mai 2004 publié au JORF du 12 juin 2004),
- de la note-circulaire du 4 mai 2016 (art. L451-2 du Code du Patrimoine) avec des recommandations méthodologiques et des précisions techniques sur toutes les opérations dites de « post-récolement » des musées de France.

**Provenance de la collection**

À partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que les ateliers de chamoiserie niortais sont en pleine activité, la ganterie prend un essor tout particulier grâce à l'élan donné par Thomas-Jean Main. Plusieurs ateliers se déploient. Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, on dénombre au moins 25 ateliers dont l'atelier Monier Charles et Cie situé au 106 de la rue d'Échiré. L'activité sera plus tard reprise par son fils Jacques.  
En 1983, madame Geneviève Monier, épouse de Charles, donne six tirages photographiques qui montrent la production de l'atelier lors d'expositions commerciales.

**Statut de la collection**

Les tirages photographiques sont inventoriés sous les numéros 983.13.1 à 983.13.6.  
La gestion en a été assurée par la ville de Niort de 1995 à 2000 puis par la Communauté d'Agglomération de Niort de 2000 à 2013. Un transfert de gestion à la Communauté d'Agglomération du Niortais a été effectué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées**  
**Procès verbal de récolement**  
**30.09.2020**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20201116-C62-11-2020-DE  
Date de télétransmission : 30/11/2020  
Date de réception préfecture : 30/11/2020

**Localisation**

Les six tirages photographiques sont conservés dans la réserve textile/ethnographie au R-1 du musée Bernard d'Agesci.

**État de la collection**

La collection est en bon état.

**Marquage**

Chaque photographie est marquée.

**Récolement**

Le récolement a été effectué le 15 septembre 2020 en procédant à la vérification des dossiers d'œuvre. Aucun manque n'a été constaté. Les six photographies sont enregistrées sur la base de données AlienorWebPro. Le récolement a été réalisé par Fabienne Texier, attachée de conservation.

**Conclusion**

Six items ont été vus lors de ce récolement, ce qui correspond à la totalité de la collection.

Visa du Conservateur en chef du patrimoine,

Laurence Lamy



**Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées**

**Procès verbal de récolement**

**30.09.2020**

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20201116-C62-11-2020-DE Date de télétransmission : 30/11/2020 Date de réception préfecture : 30/11/2020
--